



Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2013

communiqué de presse

Contacts :

Direction de la Communication

Corinne Estrade-Bordry
+33 (0)1 40 62 51 31
Garance Bertrand
+33 (0)1 40 62 59 62

Relations Investisseurs

Virginia Jeanson
+33 (0)1 40 62 57 37
Annie Fournier
+33 (0)1 40 62 57 18

Service actionnaires

Laurent Dublanquet
+33 (0)1 40 62 51 86
Romain Boizette
+33 (0)1 40 62 53 61

Actionnariat d'Air Liquide

(au 31 décembre 2012)

- 37 % du capital détenu par les actionnaires individuels
- 44 % du capital détenu par les investisseurs institutionnels étrangers
- 19 % du capital détenu par les investisseurs institutionnels français

Prochains rendez-vous

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 :

Mercredi 24 avril 2013

Assemblée Générale Mixte :

Mardi 7 mai 2013

Date de détachement du coupon* :

Jeudi 16 mai 2013

Mise en paiement du dividende* :

Mercredi 22 mai 2013

* sous réserve des approbations nécessaires par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra le **mardi 7 mai 2013 à 15 heures**, sur première convocation, au Palais des Congrès à Paris. Les **projets de résolutions**, approuvés par le Conseil d'Administration d'Air Liquide le 13 février dernier et soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que toutes les informations concernant l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet du Groupe, rubrique Actionnaires.

L'**avis de convocation a été publié au Balo** (Bulletin des annonces légales obligatoires) **du 18 mars 2013** et peut être consulté sur le site Internet du Groupe.

Les documents de convocation vont être envoyés au domicile de tous les actionnaires de la Société et également mis en ligne sur le site. Ces documents contiennent le formulaire de vote, l'ordre du jour de l'Assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, une présentation de leurs objectifs, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

L'Assemblée Générale est l'occasion de présenter la stratégie du Groupe et ses perspectives de développement et de participer à la vie de la Société. **Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer** en assistant à l'Assemblée Générale, en votant par correspondance, ou en se faisant représenter par procuration. Comme chaque année, ils peuvent choisir de voter en renvoyant le formulaire de vote afin qu'il **parvienne à la Société le vendredi 3 mai 2013 au plus tard**.

En 2013, Air Liquide offre également à ses actionnaires la possibilité de **voter par Internet**, avant l'Assemblée Générale. Le site de vote sera ouvert **du vendredi 22 mars au lundi 6 mai, 15h00**. Les modalités d'accès à ce site sont détaillées dans les documents de convocation envoyés aux actionnaires.

La participation de chaque actionnaire est essentielle.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet du Groupe. Suivez l'Assemblée Générale en direct sur twitter : <https://twitter.com/airliquidegroup>.

Tous les documents relatifs à la préparation de cette Assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires auprès du Service actionnaires, 75 quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07, et publiés sur le site Internet du Groupe www.airliquide.com, rubrique Actionnaires, selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

www.airliquide.com

Suivez-nous sur Twitter @AirLiquideGroup

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2013

A caractère ordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012.
- Affectation du résultat de l'exercice 2012 ; fixation du dividende.
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce relatives à Monsieur Benoît Potier et à Monsieur Pierre Dufour et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes.
- Autorisation donnée pour cinq ans au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de titres obligataires.

A caractère extraordinaire

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues.
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre à raison de l'exercice des options de souscription.
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.
- Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires.

A caractère ordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités.

Air Liquide est leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement, présent dans 80 pays avec près de 50 000 collaborateurs. Oxygène, azote, hydrogène, gaz rares sont au cœur du métier d'Air Liquide, depuis sa création en 1902. A partir de ces molécules, Air Liquide réinvente sans cesse son métier pour anticiper les défis de ses marchés présents et futurs. Le Groupe innove au service de la société, tout en s'attachant à allier croissance et régularité de ses performances.

Technologies innovantes pour limiter les émissions polluantes, réduire la consommation énergétique de l'industrie, valoriser les ressources naturelles, ou développer les énergies de demain, comme l'hydrogène, les biocarburants ou l'énergie photovoltaïque... Oxygène pour les hôpitaux, santé à domicile, contribution à la lutte contre les maladies nosocomiales... Air Liquide combine ses nombreux produits à différentes technologies pour développer des applications et services à forte valeur ajoutée, pour ses clients et la société.

Partenaire dans la durée, le Groupe s'appuie sur l'engagement de ses collaborateurs, la confiance de ses clients et le soutien de ses actionnaires, pour élaborer une vision long terme de sa stratégie de croissance compétitive. La diversité de ses équipes, de ses métiers, de ses marchés et de ses géographies assure la solidité et la pérennité de son développement, et renforce sa capacité à conquérir en permanence de nouveaux territoires pour repousser ses propres limites et construire son futur.

Air Liquide explore tout ce que l'air peut offrir de mieux pour préserver la vie, et s'inscrit dans une démarche de Responsabilité et de développement durable. En 2012, son chiffre d'affaires s'est élevé à 15,3 milliards d'euros dont 82% hors de France. Air Liquide est coté à la Bourse d'Euronext Paris (compartiment A) et membre des indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.